

2AF
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 600 euros
Siège Social : 45, Grande Rue 60530 CROUY EN THELLE
RCS COMPIEGNE B 491 198 099

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 décembre 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 5 109,69 Euros, décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau créditeur" qui s'élève ainsi à 125 342,49 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 133 702,49 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Désignation de l'entreprise		2AF		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		45 GRANDE RUE		60530 CROUY EN THELLE			
Numéro SIRET *		49119809900013					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 30/06/2025			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012		
		Autres *		014	016		
	Immobilisations corporelles *			028	030		
	Immobilisations financières * (1)			040	042	129 428	
	Total I (5)			044	048	129 428	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070		
		Autres * (3)		072	074	1 532	
	Valeurs mobilières de placement				080	082	
	Disponibilités				084	086	4 426
	Charges constatées d'avance *				092	094	
	Total II				096	098	5 959
	Total général (I + II)				110	112	135 386
PASSIF				Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	7 600	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	760	
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		
	Report à nouveau				134	120 233	
	Résultat de l'exercice				136	5 110	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142	133 702	
Provisions pour risques et charges				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	60	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	1 623	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)				172		
	Comptes courants d'associés				173		
	Autres dettes				175		
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176	1 684		
Total général (I + II + III)				180	135 386		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2AF		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
						Exercice N clos le 30/06/2025			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218			
	Services								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
Autres produits							230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stock (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		1 660	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244			
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements* :	(dont amortissement du fonds de commerces :)				254			
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	1 660	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-1 660		
Produits financiers (III)	280	6 769				294			
Charges financières (IV)						290			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	5 110		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	5 110		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.J.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs Liquidatives sur OPC		248		330		
			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quinquies A	181		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 octies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement priori.	993				
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles :	Créance due au report en arrière du déficit		346			350	
			- art. 39 decies		655				
			- art. 39 decies A		643				
			- art. 39 decies B		645				
- art. 39 decies C			647						
- art. 39 decies D			648						
- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
- art. 39 decies F			990						
- art. 39 decies G		649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	5 110		
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables : *			26 180 dont imputés sur le résultat :		360	5 110		
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		

© Logiciel IMTAE

AMF EXPERTS ET CONSEILS

5C, Hameau du Beau Jay - 95270 Belloy en France

Tel : 01.34.09.33.10

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.).

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2033-F 2025



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2025

N° SIRET

49119809900013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2AF

ADRESSE (voie)

45 GRANDE RUE

CODE POSTAL

60530

VILLE

CROUY EN THELLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

760

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

3,00

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

760,00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input type="text" value="M"/>	Nom de famille	<input type="text" value="CHEVRIER"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="ALAIN"/>
Nom d'usage	<input type="text" value="GERANT"/>	% de détention	<input type="text" value="80"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="608"/>
Naissance :	Date <input type="text" value="19071947"/>	N° Département	<input type="text" value="95"/>	Commune	<input type="text" value="RONQUEROL"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>		
Adresse :	N° <input type="text" value="45"/>	Voie	<input type="text" value="GRANDE RUE"/>		
	Code Postal <input type="text" value="60530"/>	Commune	<input type="text" value="CROUY EN THELLE"/>		
		Pays	<input type="text"/>		

Titre (2)	<input type="text" value="MME"/>	Nom de famille	<input type="text" value="ROSSI"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="MARIE FRANCE"/>
Nom d'usage	<input type="text" value="CHEVRIER"/>	% de détention	<input type="text" value="15"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="114"/>
Naissance :	Date <input type="text" value="20071948"/>	N° Département	<input type="text" value="60"/>	Commune	<input type="text" value="CHAMBLY"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>		
Adresse :	N° <input type="text" value="45"/>	Voie	<input type="text" value="GRANDE RUE"/>		
	Code Postal <input type="text" value="60530"/>	Commune	<input type="text" value="CROUY EN THELLE"/>		
		Pays	<input type="text" value="FR"/>		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° SIRET 49119809900013

ASSOCIES PERSONNES PHYSIQUES						
<i>Titre</i>	<i>Nom de famille</i>	CHEVRIER		<i>Prénom(s)</i>	STEPHANIE	
MME	<i>Nom d'usage</i>	LABORIE		<i>Nombre de parts</i>	38	<i>% de détention</i> 5
<i>Naiss. Date</i>		<i>N° départ.</i>	<i>Commune</i>			<i>Pays</i>
<i>Adresse N°</i>	65	<i>Voie</i>	RUE DU PONT DE PIERRE	<i>Complément</i>		
<i>Code postal</i>	60230	<i>Commune</i>	CHAMBLY		<i>Pays</i>	FR
<i>Titre</i>	<i>Nom de famille</i>			<i>Prénom(s)</i>		
	<i>Nom d'usage</i>			<i>Nombre de parts</i>		<i>% de détention</i>
<i>Naiss. Date</i>		<i>N° départ.</i>	<i>Commune</i>			<i>Pays</i>
<i>Adresse N°</i>		<i>Voie</i>		<i>Complément</i>		
<i>Code postal</i>		<i>Commune</i>			<i>Pays</i>	
<i>Titre</i>	<i>Nom de famille</i>			<i>Prénom(s)</i>		
	<i>Nom d'usage</i>			<i>Nombre de parts</i>		<i>% de détention</i>
<i>Naiss. Date</i>		<i>N° départ.</i>	<i>Commune</i>			<i>Pays</i>
<i>Adresse N°</i>		<i>Voie</i>		<i>Complément</i>		
<i>Code postal</i>		<i>Commune</i>			<i>Pays</i>	
<i>Titre</i>	<i>Nom de famille</i>			<i>Prénom(s)</i>		
	<i>Nom d'usage</i>			<i>Nombre de parts</i>		<i>% de détention</i>
<i>Naiss. Date</i>		<i>N° départ.</i>	<i>Commune</i>			<i>Pays</i>
<i>Adresse N°</i>		<i>Voie</i>		<i>Complément</i>		
<i>Code postal</i>		<i>Commune</i>			<i>Pays</i>	
<i>Titre</i>	<i>Nom de famille</i>			<i>Prénom(s)</i>		
	<i>Nom d'usage</i>			<i>Nombre de parts</i>		<i>% de détention</i>
<i>Naiss. Date</i>		<i>N° départ.</i>	<i>Commune</i>			<i>Pays</i>
<i>Adresse N°</i>		<i>Voie</i>		<i>Complément</i>		
<i>Code postal</i>		<i>Commune</i>			<i>Pays</i>	
<i>Titre</i>	<i>Nom de famille</i>			<i>Prénom(s)</i>		
	<i>Nom d'usage</i>			<i>Nombre de parts</i>		<i>% de détention</i>
<i>Naiss. Date</i>		<i>N° départ.</i>	<i>Commune</i>			<i>Pays</i>
<i>Adresse N°</i>		<i>Voie</i>		<i>Complément</i>		
<i>Code postal</i>		<i>Commune</i>			<i>Pays</i>	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **30/06/2025**

N° SIRET **49119809900013**

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **2AF**

ADRESSE (voie) **45 GRANDE RUE**

CODE POSTAL **60530** VILLE **CROUY EN THELLE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905** **1**

Forme juridique **SCI** Dénomination **STEPHANIE LA NACRE**

N° SIREN (si société établie en France) **807873021** % de détention **10**

Adresse : N° **45** Voie **GRANDE RUE**

Code Postal **60530** Commune **CROUY EN THELLE** Pays **FR**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Logiciel MTAE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2025

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/07/2024 Et clos le 30/06/2025		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		Régime réel normal <input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case <input type="checkbox"/>		
A IDENTIFICATION 2AF		Adresse du siège social
Désignation, SIRET, Adresse de la société : 45 GRANDE RUE 60530 CROUY EN THELLE 49119809900013		
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE
		Activités exercées : VENTE ACQUISITION CONSTRUC'
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
		SIRET
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)		
1. Résultat fiscal		
Bénéfice imposable à 15%	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérés (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR Art 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire Art.44 septdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
	PV exonérées relevant du taux à 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art.244 quater W du CGI) (cocher la case)		
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de ce l'état, territoire ou collectivité.		
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
F - COMPTABILITE INFORMATISEE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE		
ECF : <input type="checkbox"/> Désignation du prestataire :		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S		Nom et adresse du conseil :
SRL AMF EXPERTS ET CONSEILS 5 HAMEAU DU BEAU JAY 95270 BELLOY EN FRANCE		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA :		Date : 30092025 Lieu : CROUY EN THELLE
CGA <input type="checkbox"/> Viseur Conventionné <input type="checkbox"/>		Qualité et nom du signataire : CHEVRIER GERANT

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'EXERCICE CLOS LE : 30/06/2025

D'UNE DUREE DE 12 MOIS

CARACTERISES PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :

- TOTAL DU BILAN : 135 386

- CHIFFRE D'AFFAIRE : 0

- RESULTAT NET : 5 110

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODES D'EVALUATION

**II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT - COMPTE DE
REGULARISATION - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FONDS COMMERCIAL, COMPOSITION DU
CAPITAL SOCIAL, MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS.**

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

**V - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALUES ET DES
MOINS-VALUES**

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

ETAT DES AMORTISSEMENTS

VI - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES, DEFICITS REPORTABLES

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *								
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406												
	Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426												
	Constructions	430		432		434		436												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
	Matériel de transport	460		462		464		466												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
Immobilisations financières		480	122 658	482	6 769	484		486	129 428											
TOTAL		490	122 658	492	6 769	494		496	129 428											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																				
Fonds commercial		495		497		498		499												
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516												
	Constructions	520		522		524		526												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
	Matériel de transport	550		552		554		556												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
TOTAL		570		572		574		576												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values															
	①	②	③	④	Court terme *		Long terme													
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧												
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589												
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599												

cf. logiciel MTA/E

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	2			
Terrains	710	715	3			
Constructions	720	725	4			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	5			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6			
Matériel de transport	750	755	7			
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
TOTAL	770	775				
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				26 180
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982b				
Nombre d'opérations sur l'exercice		982t				
Déficits imputés		983				5 110
Déficits reportables		984				21 070
Déficits de l'exercice		860				
Total des déficits restant à reporter		870				21 070
III DIVERS						
Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 134 bis du CGI	325				381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				380
N° du centre de gestion agréé						388
Montant de la TVA collectée						374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						291
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2AF	Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/07/2024	et clos le : 30/06/2025	Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
	Dont apprentis	657
	Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

© Logiciel WTA/E

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus Fournisseurs		
- Factures non parvenues Personnel	1 623	
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer Etat Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer	60	
- Intérêts courus sur concours bancaires		

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l'exercice	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales au début de l'exercice	760.00	10.00
Actions ou parts sociales émises en cours d'exercice	0.00	0.00
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l'exercice	0.00	0.00
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice	760.00	10.00

2AF
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 600 euros
Siège Social : 45, Grande Rue 60530 CROUY EN THELLE
RCS COMPIEGNE B 491 198 099

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2025

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2025, l'activité de la Société peut être résumée au travers du tableau des soldes intermédiaires de gestion dont une copie est jointe aux présentes.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	30/06/2025	%	30/06/2024	%	ecart
Ventes de marchandises		100		100	
Coût direct d'achat					
Marge commerciale					
Production vendue de biens					
Production vendue de services					
Production stockée					
Production immobilisée					
Production de l'exercice		100		100	
Achats matières premières, approvisionnements					
Achats et charges directes					
Marges brute de production					

Total des produits		100		100	
Marge brute totale					
Autres achats et charges externes	1 660		1 651		0,49
Valeur ajoutée	- 1 660		- 1 651		- 0,49
Subventions d'exploitation					
Impôts et taxes					
Charges du personnel					
Excédent brut d'exploitation	- 1 660		- 1 651		- 0,49
Autres produits de gestion					
Autres charges de gestion					
Reprises et transfert de charges					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Résultat d'exploitation	- 1 660		- 1 651		- 0,50
Opérations en communs					
Produits financiers	6 769		6 779		- 0,14
Charges financières					
Résultat courant	5 110		5 127		- 0,34
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles					
Résultat exceptionnel					
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices					
Résultat comptable	5 110		5 127		- 0,34

Ainsi après prise en compte des charges et des produits exceptionnels nuls, le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025 ressort bénéficiaire d'un montant de 5 109,69Euros.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2025 sont de poursuivre notre objet social.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 juin 2025, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel nul comme pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul comme pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 30 juin 2025 se traduit par une bénéfice de 5 109,69Euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5 109,69 Euros.

Bénéfice de l'exercice	5 109,69 Euros
------------------------	----------------

En totalité au compte "report à nouveau créditeur" qui s'élève ainsi à 125 342,49 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 133 702,49 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE